

Département de la Défense : is the wind of change blowing?

Autor(en): **Mayer, Patrick**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Mme Viola Amherd (à droite), cheffe du Département de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports (DDPS), avec le chef de l'Armée.
Photo © DDPS.

Editorial

Département de la Défense : *Is the Wind of Change Blowing ?*

Maj Patrick Mayer

Chargé des questions de politique de sécurité, Société Suisse des Officiers (SSO)

Madame Amherd tâche de se démarquer de la ligne poursuivie par son prédécesseur. Voyons ce qu'il en est.

M. Parmelin et la Direction du département avaient conçu un projet d'acquisition groupée d'un système de défense sol-air à longue portée et d'un nouvel avion de combat, par le truchement d'un « arrêté de planification » soumis au référendum. Cela revenait à soumettre au peuple le principe de cette acquisition. Une majorité du parlement ne voulait pas de ce projet-là, tout en exigeant que le renouvellement de la flotte soit proposé et que le peuple puisse s'exprimer à son sujet. Mme Amherd a donc séparé la défense sol-air de la protection aérienne – c'est un changement – mais maintenu le truchement : l'adoption d'un arrêté de planification. Une majorité parlementaire l'appuiera.

Mais elle a concédé – à qui, pourquoi en vérité? – la suppression de certains accords industriels de compensation, ce qui a laissé pantoise l'industrie de la mécatronique, de la microtechnique et des technologies de l'information. Ce faisant, c'est un soutien de l'économie à l'achat des avions qui pourrait manquer lors de la campagne populaire. Le parlement aura cependant son mot à dire. Le vote du peuple est escompté le 27 septembre ou le 29 novembre 2020. La SSO prépare l'organisation de la campagne aux échelons fédéral et cantonal, ainsi que spécifiquement romand.

S'agissant de l'évolution des Forces terrestres, Mme Amherd a fait part de ses choix qui, tout en confirmant une réelle compréhension de ce qui menace la Suisse, constituent une réduction de certains moyens mis à disposition pour les contrer. Le travail préparatoire a été initié il y a plus d'un an. Une majorité parlementaire semble l'appuyer; la Société Suisse des Officiers en prend note, non sans nourrir quelque inquiétude.

Constat intermédiaire: pas de révolution, la recherche prioritaire d'un appui parlementaire large au prix, possiblement, de la déception du socle « pro-défense ».

La participation des femmes aux activités de défense suscite désormais un intérêt très marqué. Mme Amherd en fait un thème phare. Si ses intentions sont pour l'heure floues, sa volonté d'agir est réelle. Cela pourrait réserver des surprises. La SSO a, elle, activement pris part à la rédaction de la dernière motion parlementaire sur le sujet. Des propositions novatrices sont aussi sur le tapis.

La question des effectifs de la protection civile, en chute libre dans quelques cantons, est d'une brûlante actualité. Les cantons viennent de recommander au DDPS d'étudier les possibilités et conséquences de l'intégration de certains effectifs du service civil au sein de la protection civile. Mme Amherd a, par ce biais aussi, la possibilité d'envisager de manière ouverte la question des ressources humaines attribuées à la défense et à la protection de la population, ainsi que la question de la participation des femmes, voire de certains résidents étrangers.

Constat final: Mme Amherd a confirmé l'appréciation militaire des officiers et cadres supérieurs de son département. Mais, en sœur jumelle imaginaire d'Eole, elle compte bien faire souffler un vent réformateur sur des aspects très politiques, ou relevant de l'organisation sociale en Suisse. Puissent nos vœux être entendus pour que les réformes à venir n'apportent que des moissons sécuritaires favorables.

P. M.